

Finistère

Penn Ar Bed



Bulletin trimestriel de la FSU du Finistère

Directeur.rice de publication : Florent Martinie et Sabrina Manuel		Prix : 0,4 €	N° 4
SOMMAIRE Bulletin de juin 2025 Page 1: Édito Page 2: La persistance des baisses de moyens Page 3: Assise de la santé scolaire, le grand rabais de printemps ? Page 5: Le divertissement sécuritaire Page 6 : Le médecin des personnels du Finistère n'a pas tenu 6 mois !; La dette : parlons-en Page 7 : article émancipation			
Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29283 BREST CEDEX 71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER Email : fsu29@fsu.fr Site : http://fsu29.fsu.fr Facebook : https://www.facebook.com/fsu29/			

L'effroi

Mardi 10 juin, Mélanie G. était tuée par un élève de 14 ans devant son collège de Nogent.

Notre première réaction est une grande émotion et une profonde tristesse devant ce drame, nos pensées vont à la famille de la victime.

Des rassemblements ont été organisés dans le Finistère le jeudi 12 juin pour rendre hommage dignement à Mélanie G.

Elle était AED, surveillante comme on dit vulgairement. Nous tenons justement à rappeler que les personnels des vies scolaires, en particulier les AED, jouent un rôle essentiel dans le quotidien des établissements scolaires. Ils ont d'abord un rôle éducatif et ne doivent en aucun cas se transformer en « vigiles d'établissements ».

La question du climat scolaire et de la sécurité dans les établissements scolaires doit être traitée avec sérieux, sans instrumentalisation politique. C'est un enjeu majeur qui concerne toute la société. La FSU

se tient aux côtés des personnels de l'établissement et continuera de porter la voix de celles et ceux qui, au quotidien, assurent leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles.

Les premières réponses du gouvernement à ce drame sont consternantes. La sécurité des personnels et des élèves est une question complexe mais indispensable à traiter afin que nos collègues et les élèves puissent travailler et étudier dans de bonnes conditions. Elle ne pourra se réduire à des gesticulations politico-médiatiques.

L'intersyndicale nationale demande à ce qu'une multilatérale, en présence de la ministre d'État, soit rapidement organisée afin d'étudier sérieusement et en profondeur les pistes pour améliorer le climat scolaire, la sécurité des établissements, des personnels et des élèves.

A noter que les articles de ce bulletin concernant la santé mentale des élèves et la sécurité dans les EPLE ont été rédigés plusieurs semaines avant l'assassinat de Mélanie G.

Florent Martinie, co-secrétaire départemental

La persistance de la baisse des moyens face à la hausse des besoins

Cette année scolaire s'achève sous la tutelle d'une ministre de l'éducation nationale qui s'est montrée bien discrète depuis sa nomination il y a près de six mois, mais qui poursuit la politique de démantèlement de l'école publique à laquelle le président actuel (en plus des précédents) aura largement contribué ne serait-ce qu'en supprimant près de 9 000 postes d'enseignant.es depuis le début de son premier mandat. E. Borne est déconnectée des réalités du terrain au sens figuré comme au sens propre et c'est encore et toujours grâce à l'investissement des collègues au quotidien que l'école peut tenir la marée !

La fête des travailleuses et travailleurs du 1^{er} mai aura été l'occasion de mobilisations bien suivies dans le département. La participation a atteint 5 000 manifestant.es à Brest, 500 à Quimper et 450 à Morlaix. Nous ne pouvons que nous réjouir que de tels rassemblements, placés cette année sous le signe de la lutte contre l'extrême droite et de la paix juste et durable aient eu lieu. Il n'empêche qu'il s'agit d'amplifier ces mobilisations.

Lors du groupe de travail académique dédié aux Assistant.es d'éducation du 15 mai, à l'occasion duquel des collègues du Finistère se sont d'ailleurs mobilisé.es, le Rectorat a fait le choix de retirer des moyens humains aux équipes de Vie Scolaire alors qu'il conviendrait, si le ministère était lucide et mobilisé, de les étoffer.

Les moyens sont notoirement insuffisants : pour preuve, le nouveau bâtiment d'internat du lycée Dupuy De Lôme de Brest ne peut ouvrir entièrement et accueillir tous les élèves qui le souhaitent faute d'embauches chez les assistant.es d'éducation. Les collègues se sont d'ailleurs mobilisé.es activement pour faire valoir leurs revendications. Cette situation confirme, au-delà des choix budgétaires, que les besoins spécifiques des établissements (effectifs d'élèves, surfaces dont les personnels ont la responsabilité, présence d'un internat, etc) ne sont pas suffisamment pris en compte.

Concernant cette catégorie de personnels toujours, l'agression à l'arme blanche et le meurtre

d'une Assistante d'Education dans le collège de Nogent en Haute-Marne constituent également une bien triste occasion de rappeler l'indigence des moyens humains en psychologues de l'éducation nationale, en personnels médicaux ou d'assistance sociale mis pour suivre et accompagner nos jeunes.

Le mouvement intra-académique, dont les résultats sont tombés vendredi 6 juin, s'est une fois de plus révélé très contraint, voire grippé. Il est en effet de plus en plus difficile d'obtenir un poste fixe dans le département, quand ils sont tout simplement disponibles ! Il fallait par exemple cette année plus de 1 000 points pour obtenir un poste en Lettres Modernes en lycée ou en Mathématiques en collège et près de 2 000 points pour un poste en SVT en lycée ! Ce mouvement a donc généré beaucoup d'insatisfaction chez les participant.es et de nombreux recours auront inévitablement lieu.

L'argument avancé par l'administration est celui de la baisse démographique, mais les choix opérés sont en fait politiques et financiers : la vérité, c'est que le ministère préfère charger les classes au maximum, supprimer les moyens pour les dédoublements, réduire le nombre d'heures d'enseignements optionnels, fermer des postes de titulaires, suite à des départs en retraite par exemple, et avoir recours à des personnels contractuels. Dans ces conditions très dégradées, celles et ceux qui sont Titulaires sur Zone de Remplacement se disent qu'ils le resteront encore longtemps ! Pour résumer, la tendance générale veut que nos conditions de travail soient toujours plus précaires et nos statuts attaqués.

Au sujet des Accompagnant.es en Situation de Handicap maintenant, le Snes-FSU 29 a pris toute sa part dans la co-organisation (avec le CGT Educ'action) et l'animation d'un stage départemental à la Maison du Peuple de Brest qui a rassemblé début juin une soixantaine de collègues. Cette journée a été l'occasion de les informer sur leurs droits et de répondre à leurs questions tout en insistant bien sur l'intérêt de leur syndicalisation.

Concernant la rentrée scolaire 2025, nous savons déjà, avec les ajustements habituels de juin, que de nouvelles fermetures de divisions auront lieu, que les effectifs des classes de l'enseignement public déborderont, ce qui amènera inévitablement les familles à se tourner vers le privé pour y inscrire leurs enfants. Cela devient la norme et la DSDEN du Finistère regarde ailleurs !

Exigeons la revalorisation des fonctionnaires et les moyens nécessaires à nos missions ! Continuons à défendre le service public qui œuvre pour l'intérêt général et son école gratuite, laïque obligatoire et inclusive !

Mikaël ANSQUER, co-Secrétaire départemental Snes-FSU 29

Assises de la santé scolaire, le grand rabais de printemps ?

Le ministère a annoncé la tenue des Assises de la santé scolaire en avril 2025. Cette initiative intervient dans un contexte où la santé scolaire est dans un état préoccupant. Inflation des problématiques liées à la santé mentale des élèves, carence en personnels spécialisés, suivi insuffisant des élèves les plus vulnérables : l'école peine à assurer son rôle de prévention et d'accompagnement.

Initialement prévues pour décembre 2024 dans un tempo opportun pour donner un semblant de sens au parcours para-médical d'une Anne Genetet égarée rue de Grenelle, ces Assises ont été reportées en raison de la censure gouvernementale, ce qui a conduit à une suspension temporaire des discussions. D'abord préparées dans la précipitation pour des impératifs de communication, il n'est pas certain pour autant que leur report ait été mis à profit pour un dimensionnement à la hauteur des enjeux.

Un parti pris désastreux: opposer moyens et transformations organisationnelles

Un infirmier scolaire pour 1 600 élèves, un psychologue EN pour 1 500 élèves, un assistant de service social pour 4000 élèves, un médecin scolaire pour 13 000 élèves : telle est la situation des ressources en personnels pour assurer la santé scolaire dans les établissements publics. A cette carence du système s'ajoute un déficit d'attractivité de ces métiers, avec la perspective d'une quasi-disparition des médecins scolaires.

Le gouvernement entend y répondre par une logique de « simplification » avec la création d'un "service de santé des élèves" regroupant médecins, infirmiers, assistants sociaux et psychologues de l'Éducation nationale. Cette restructuration suscite des inquiétudes quant à une possible redéfinition des missions de ces professionnels, voire une modification de leur statut, ce qui pourrait impacter

leur autonomie et l'efficacité de leur action sur le terrain. Un service fonctionnant à la « sollicitation » sur des secteurs d'établissements pourrait amener à sortir ces professionnels des établissements, et remplacer le suivi au long cours des élèves par un système d'interventions au ticket auprès d'un guichet de services à la demande : s'il était mis en œuvre, le projet serait donc d'institutionnaliser et de généraliser un état de fait de gestion de la pénurie. La départementalisation serait ainsi à l'ordre du jour : les personnels de ce service de santé des élèves se trouveraient soumis à l'autorité du médecin scolaire alors que la droite, majoritaire au Sénat, pousse au transfert de la médecine scolaire aux départements. La Cour des comptes enfonce le clou de cette utopie managériale en préconisant un fusionnement des missions : les infirmières devraient ainsi pouvoir, par la vertu « d'une formation complémentaire » se traduisant par « un élargissement de leurs compétences », s'engager dans « des parcours plus diversifiés ». On suppose que ce modèle de flexibilité est voué à s'élargir aux autres intervenants de la santé scolaire. Fustigeant un prétendu cloisonnement des missions, ignorant apparemment que la collaboration est une réalité de terrain et que ce fonctionnement collectif est mis à mal par une politique désastreuse de non-remplacement et de suppression des postes, l'injonction à « travailler ensemble de manière coordonnée » défigure le travail collaboratif en interchangeabilité des acteurs.

Santé mentale des élèves : réparer par le bricolage

Il faut sans doute trouver habile ce déplacement de la question des moyens de l'organisation vers celle de l'organisation des moyens... Mais dès lors,

comment combler le vide créé dans les établissements ?

Le protocole pour la santé mentale des élèves, « du repérage à la prise en charge » se présente assez bien comme la pièce complémentaire (ou la rustine) nécessaire à cette évolution vers un pilotage en mode décroissant.

Pour répondre aux besoins de suivi et de prise en charge dans les établissements, la solution envisagée par le ministère est en effet de promouvoir dans les établissements des équipes de « secouristes » en santé mentale. Imité du protocole pHARe, le dispositif consiste à former à cette fin deux personnels (enseignants et CPE). Lanceurs d'alertes, ces secouristes relaient ensuite les situations aux « équipes ressources » constituées par la service de santé scolaire.

La sensibilisation et la formation de tous sur le sujet sont importantes. La construction d'une synergie d'équipe au sein de l'établissement également. Mais un plan d'action à la hauteur ne peut pas se satisfaire d'une suppléance des ressources manquantes et d'un ersatz de collectif. La meilleure garantie pour la sécurité psychique des enfants que nous accueillons, c'est d'abord de renforcer les équipes éducatives par la présence des professionnels spécialisés et qualifiés, plus que de faire peser ces missions sur d'autres personnels. Cette substitution par glissement des compétences trahit l'absence d'une volonté politique de renforcement du service public de la santé scolaire. S'il se limite à apporter une solution « organisationnelle » au déficit des moyens, ce protocole ne répond qu'à la logique grossière du cache-misère.

Une conception réductrice de la santé scolaire

Ces solutions témoignent d'une représentation réductrice de la santé scolaire. La prégnance d'un schéma médico-centré conduit à une médicalisation *a priori* des problématiques et appauvrit la mission des acteurs de la santé scolaire, limités aux tâches d'auxiliaires ou de supplétifs de l'autorité médicale.

Mais la santé scolaire engage une perspective plus large et plus ambitieuse. Elle dépasse le modèle hygiéniste qui en réduit l'approche au traitement des pathologies. C'est sa visée éducative qu'il importe de reposer comme centrale. Porteuse d'une dimension

émancipatrice et de construction de la personne dans le rapport à soi et aux autres, elle est un élément de plein droit du projet éducatif de l'école.

Comme telle, la santé scolaire repose sur un engagement collectif intégrant pleinement les professionnels de santé dans l'équipe pédagogique et éducative. Leur rôle, qui mériterait d'être renforcé et soutenu par une formation initiale et continue commune avec les autres acteurs éducatifs, s'inscrit dans une politique globale pour la réussite scolaire et la réduction des inégalités en santé.

L'éducation à la santé, la prévention et la protection des élèves doivent ainsi être pensées en lien avec leur environnement et leurs temps de vie, ce qui exige de maintenir ces professionnels au plus près des élèves. Cette approche, qui favorise la construction d'un genre professionnel partagé et d'une culture commune adaptée au milieu éducatif, est à l'opposé du modèle du « service de santé scolaire », incarnation technocratique d'une expertise hors sol qui vient dicter les « bonnes pratiques ».

L'absence d'une perspective politique globale

Le périmètre des discussions engagées par ces Assises risque bien de ne pas être pertinent, s'il s'attache à isoler une priorité de la santé scolaire, et à la séparer des questions de politique sociale, éducative et de santé publique.

Ainsi, peut-on séparer la question de la santé et du bien-être à l'école de la problématique des conditions et des environnements d'apprentissage ? Les questions proprement éducatives brillent par leur absence dans la réflexion sur le diagnostic et sur les solutions. Or une politique éducative qui génère une anxiété de la performance et qui renforce la pression scolaire ne peut que produire un terrain favorable à la phobie scolaire. La santé mentale des élèves ne peut que se dégrader avec un discours qui martèle les thèmes du niveau et du mérite et promeut une idéologie de la compétition et de la sélection dont le « choc des savoirs », le DNB réformé et Parcoursup sont les emblèmes.

De même, peut-on également faire abstraction des effets de la brutalité du climat social sur la santé mentale des élèves ? Il est clair que c'est en premier lieu l'insécurité des familles en difficulté sociale qui affecte négativement la santé mentale et la réussite

scolaire. Que penser dans ces conditions d'une politique qui se complaît dans la dénonciation de l'assistanat et de la fraude aux prestations sociales, et qui creuse les vulnérabilités en dégradant les protections sociales et sanitaires ?

Il est certes bien plus commode de réduire la problématique dans les termes d'une perspective médico-centrée qui fait abstraction des contextes sociaux, éducatifs et systémiques. Mais on peut prévoir ce qu'a de contre-productif cette réduction de perspective qui vise en définitive à adapter aux conditions dégradées de l'expérience scolaire plus qu'à les transformer.

Peut-on enfin prétendre se préoccuper de la santé mentale des élèves avec un politique de santé publique qui laisse à l'abandon les structures de soin ? Tout ceci se réduit à un affichage de façade lorsqu'on détériore les conditions du service public de santé, quand on délaisse l'investissement dans les centres médico-psychologiques (CMP), médico-psycho-pédagogiques (CMPP), les Maisons des adolescents... pour se contenter de renvoyer vers les aléas du marché de la médecine et de la santé en libéral.

Défendre une autre ambition

Il est à craindre que ces Assises ne servent qu'à la promotion de projets délétères qui sont déjà dans les tiroirs par la fiction d'une émergence dans un consensus démocratique. La sur-représentation du politique au détriment des usagers et des personnels n'y est pas bon signe.

Construites sur des éléments de diagnostic biaisés qui sont l'expression du manque d'ampleur des ambitions, des perspectives réductrices et à courte vue, d'un parti-pris idéologique qui déconsidère les acteurs du service public, il est bien probable qu'il y ait en définitive plus à craindre qu'à espérer de leurs effets.

Si leur conception se limite à produire un train de mesures facilement médiatisables et à faire passer en force une politique au rabais sous les apparences tapageuses d'une concertation en forme de vain barnum de foire, nous risquons fort de manquer, au détriment de l'école, l'occasion d'une refonte ambitieuse.

Edmond Porra pour le SNUPDEN-FSU

Le divertissement sécuritaire

Pour « prévenir les violences à l'école », la mise en œuvre des contrôles aléatoires aux abords des établissements a commencé, avec un fort écho médiatique.

Cette action représente l'opérationnalisation par le gouvernement de la proposition de loi « visant à protéger l'école de la République et les personnels qui y travaillent », adoptée en première lecture au Sénat le 6 mars dernier, qui intègre la possibilité de fouille par les personnels de direction et CPE.

Sous couvert de renforcement de la protection des personnels, le texte engendre une révision des fonctions des personnels de direction et CPE qui n'est pas sans conséquences sur la relation éducative. Confondant les rôles entre forces de l'ordre et personnels de direction, il fragilise le contrat de confiance entre l'institution scolaire, les élèves et leurs parents. En privilégiant l'affichage sécuritaire au détriment du besoin de renforcer l'accompagnement social et éducatif, ces dispositions œuvrent à

l'inverse de l'objectif visé et font courir le risque de renforcer les tensions au sein des établissements.

La mise en scène opérée par les ministres de l'Education nationale et de l'Intérieur n'est pas moins problématique. L'action publique s'y résume une fois de plus à la vacuité d'une stratégie de communication où l'incarnation de l'Etat se dégrade en parades de carnaval. Comme les pantomimes ministérielles, les déploiements des forces de l'ordre aux abords des établissements relèvent de la politique spectacle. Ils participent de la figuration plus que d'une réelle mesure de sécurité.

Une communication à gros sabots, qui ne s'embarrasse pas de la constructions de protocoles concertés, n'a rien à voir avec la préparation d'un terrain qui favorise la sécurité des EPLE tout autant que le respect des principes républicains. Les établissements prioritaires sont les cibles majoritaires, quasi « naturelles » de ces contrôles. Ce ciblage pourrait alimenter des amalgames

d'autant plus dérangeants qu'on prétend les faire au nom des « valeurs de la République ». Il pose également la question délicate du glissement vers des critères implicites de sélection des élèves concernés par ces fouilles aléatoires. Les chefs d'établissements devront-ils assumer les « aléas » d'un contrôle policier qui peuvent se révéler discriminatoires ?

Mais que nous soyons amenés à faire les frais d'une politique à la fois cynique et superficielle paraît indifférent.

Dans un contexte où sont mis en lumière des manquements de l'Education nationale dans le contrôle des établissements privés sous contrat sur les violences sexistes et sexuelles, la priorité semble être de saisir l'opportunité du thème des violences à l'école pour allumer des contre-feux. Et tant qu'à faire, au prix de la stigmatisation des établissements qui sont des symboles du service public.

Edmond Porra pour le SNUPDEN-FSU

Le médecin des personnels du Finistère n'a pas tenu 6 mois !

Faut-il rappeler que la médecine de prévention est indigente dans l'EN ?

Que nous n'avons pas de suivi médical de toute notre carrière ?

Que chaque médecin des personnels suit en moyenne 15 000 agents au niveau national. Notre académie est particulièrement déshéritée puisque les départs en retraite n'ont pas été remplacés les uns après les autres en l'espace de quelques années. Il n'y a plus non plus de médecin conseiller-technique pour l'académie.

Dans l'Île-et-Vilaine cela fait plus de 6 ans qu'ils « essaient » de recruter. La situation est scandaleuse !

On se demande bien pour quelles raisons, le fait de recevoir un salaire de 1821 € (échelon 1, 2ème classe) à 4411 € (pour un médecin conseiller-technique) (sources : education.gouv) n'est pas plus attrayant que ça !? Ni la responsabilité de plus de 15 000 agents !? Ou serait-ce encore le fait de n'avoir qu'un 1/2 poste de secrétariat qui serait le problème ?

Dans le Finistère, le poste est resté vacant un an de décembre 2023 à décembre 2024.

Le médecin nommé en décembre a à peine eu le temps de découvrir l'envers du décor qu'elle déclare forfait.

Après un ou 2 mois de prise de fonction, les personnels ont déboulé et nous imaginons bien que le choc a dû être dur. Nous avons d'ailleurs eu quelques remontées de collègues qui nous ont interpellés rapidement sur sa méconnaissance flagrante de notre métier.

Notre inquiétude est très grande pour la suite !

La FSU rappelle la nécessité de médecins de prévention, notamment pour l'accompagnement des personnels ayant des besoins spécifiques : aménagement de postes, allègements de services, Congés longues maladies, handicap... pour les problématiques les plus urgentes. Mais il ne faut pas oublier sa mission première qui est d'éviter toute atteinte à la santé des agents et agentes du fait de leur travail.

Nathalie Maillard pour le SNUIPP-FSU

La dette publique : parlons-en !

Pour la première fois le stage d'octobre de la FSU Bretagne aura lieu dans le Finistère. Le plus souvent organisé en Île et Vilaine, il était difficile de nous y rendre en nombre. Nos représentant·es au CFR et le CDFD ont pesé afin que nos syndiqué·es et plus généralement les personnes habitant le Finistère puissent y participer facilement.

Le stage se déroulera les mercredi 8 et jeudi 9 octobre dans l'amphithéâtre Charlez ar Gall du

lycée Dupuy de Lôme à Brest. Restauration sur place, hébergement réservé à l'auberge de jeunesse du Moulin Blanc. Une partie de ces frais est prise en charge par la FSU, ainsi que la totalité des frais de déplacement pour les syndiqué·es.

Le stage aura cette année pour thème la dette publique, un sujet ô combien d'actualité.

La dette est régulièrement utilisée comme une fatalité qui ne peut amener qu'à une austérité de la gestion des moyens de l'Etat. Dans un imaginaire

collectif, nous (citoyen·e·s) serions incompétent·es pour comprendre les choix politiques d'arbitrage entre plus de recettes ou moins de dépenses. Chaque année, au moment du vote du budget, nous sommes relégué·es au rang d'observatrices et d'observateurs, sans moyens d'action. Nous ne pouvons nous en remettre qu'à nos élu·es (leurs mandats couvrant plusieurs années, donc plusieurs décisions budgétaires).

Avec ce stage, nous cherchons d'une part à comprendre le fonctionnement d'un budget. Comprendre l'histoire de la dette publique, savoir

si elle a toujours existé et quels intérêts politiques elle sert.

Vous trouverez [ici](#) toutes les informations sur le contenu et les intervenant·es, ainsi que les modalités d'inscription.

La participation est de droit en prévenant son administration un mois à l'avance. L'amphi ne pouvant pas accueillir plus de 200 personnes, nous vous conseillons de réserver votre place en ligne dès maintenant.

Marion Diouris et Youn Le Roy pour la FSU 29

Face à la répression, solidarité !

Une pression plus forte depuis 2017

Nous assistons à un raidissement du pouvoir depuis le premier mandat du président actuel. Le raidissement de cet 'extrême centre' ne sort pas de nul part, il prend la suite de plusieurs inflexions remarquables: la répression suite aux révoltes de 2005, puis la présidence Sarkozy ou encore la répression des mouvements contre les lois 'travail' de 2015-2016. Depuis 2017, cela s'accélère et tout le monde y passe, les mouvements 'syndicaux' comme les mouvements contre les réformes des retraites, contre les réformes Blanquer dans l'éducation ou contre les différentes attaques contre les statuts dans la SNCF, ou les mouvements 'para-syndicaux' (puisque les militants syndicaux s'y engagent, plus ou moins soutenus par leur organisation) comme les gilets jaunes, les révoltes suite à la mort de Nahel Merzouk, les Soulèvements de la Terre ou les manifestation contre le génocide en cours en Palestine. Ce raidissement du pouvoir est un aspect de la 'stratégie du choc' appliquée par la bourgeoisie un peu partout dans le monde, et notamment en France, à l'heure d'un capitalisme qui dans sa version néo-libérale est en crise profonde. Pour poursuivre sa domination de plus en plus contestée car la baisse tendancielle du taux de profit ne lui permet pas de répondre aux attentes économiques et sociales et les destructions de son système extractiviste s'oppose à la prise de conscience écologique, il

lui faut manier la matraque qu'elle soit réelle ou judiciaire.

Une suite d'affaires qui doit nous interpeller

En effet, nul besoin de rappeler la violence à l'oeuvre lors des répressions des manifestations des gilets jaunes, des révoltes de l'été 2023 ou de façon bien moindre mais réelle quand même, lors des manifestations contre les réformes des retraites. Et, lorsque la matraque ne suffit pas, il y a l'utilisation de l'arme disciplinaire voire judiciaire. Qu'on se rappelle des affaires des 4 de Melle, de Kai Terada, ou plus proche de nous géographiquement, celle d'Edouard Descottes ou d'Olivier Cuzon. En dehors de l'éducation, le cas de Jean Paul Delescaut, secrétaire départemental du Nord de la CGT, condamné pour un tract à un an de prison est assez représentatif de cette violence anti-syndicale.

Dans l'éducation, il est à noter que l'administration utilise volontiers les procédures administratives, les 'déplacements pour raison de service' pour ne pas laisser de réelles chances de défense et de recours aux collègues. Le cas de notre collègue de Plouescat, déplacée l'année dernière suite à des problèmes avec la cheffe d'établissement, est assez emblématique: elle s'est vue notifier sa mutation d'office au mois de juillet sans réel moyen de recours puisque l'administration persiste à dire que ce n'est pas une sanction!

Quelle réponse à apporter? La solidarité!

La solidarité n'est pas qu'un mot, ce sont surtout des actes. Notre solidarité, n'est pas celle écrite au fronton d'un ministère, c'est celle de nos pratiques concrètes et de notre syndicalisme réel. Aussi, lorsqu'une collègue est suspendue à Sens (dans l'Yonne) pour avoir, à la demande de ses élèves, fait une minute de silence et de recueillement à la fin de son cours, notre devoir de syndicalistes de la FSU est de proposer, d'appeler, d'organiser des actions locales et nationales afin de montrer que nous sommes réellement solidaires et non pas atomisés, atones et amorphes comme voudrait le faire croire le pouvoir en place. Et cela paye: on peut penser aux 4 de Melle, à Kai Terada ou à notre collègue de Plouescat qui a finalement retrouvé un poste pas très loin de chez elle grâce à l'action de militants syndicaux de FO. Parfois, c'est plus compliqué comme pour Edouard Descottes mais nous ne pouvons baisser les bras face à l'offensive du pouvoir en place. Cette solidarité en acte prend du temps et de l'énergie militante. Il est donc urgent, au vue de ce raidissement et des possibilités de son accroissement dans les prochain.es mois/années d'interroger notre stratégie syndicale: il nous faut diminuer le temps

et l'énergie alloués aux instances de 'dialogue social' où il est de plus en plus clair que plus rien ne se gagne vraiment, afin de dégager du temps de nos militant.es pour entretenir notre solidarité interprofessionnelle...de classe!

Mathieu ANDRE pour émancipation

¹ voir les travaux de Pierre Serna

² La stratégie du choc, la montée d'un capitalisme désastre, Naomi Klein

³

https://rennes.snes.edu/IMG/pdf/affiche_edouard_8_decembre.pdf et

<https://www.sudeducation35.fr/2024/06/11/repression-antisyndicale-soutien-a-edouard-descottes/>

⁴ la CGT annonce d'ailleurs plus de 1000 militants actuellement poursuivi en justice:

<https://www.humanite.fr/social-et-economie/cfdt/plus-de-1-000-militants-de-la-cgt-poursuivis-en-justice-sophie-binet-denonce-la-repression-des-syndicats>

⁵ <https://www.letelegramme.fr/finistere/landerneau-29800/a-landerneau-des-professeurs-du-lycee-de-lelorn-denoncent-la-suspension-dune-collegue-6831177.php>

⁶ Exemple d'actions concrètes, le collectif 'sois prof et tais-toi!': <https://collectifdesreprimees.fr/>